



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

**Portant sur la nomination d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Claix
147 DGS 2026**

NOMENCLATURE : 5.3.1

Le Maire de la commune de Claix,

VU la Délibération du Conseil Municipal n°21/2026 en date du 1^{er} avril 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS à 12, soit 6 membres élus par le Conseil Municipal et 6 membres désignés par le Maire,

VU les articles L123-6 et R123-11 du Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté municipal 94 DGS 2026 en date du 22 avril 2026 Portant sur la nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale de la Commune de Claix,

VU la démission en date du 2 juin 2026 de Madame RONIN Anne-Marie représentant l'association Le Zeybu2Claix, association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

VU la candidature en date du 2 juin 2026 de Monsieur VILLETON-PACHOT Jean-Pierre, membre de l'Association Le Zeybu2claix,

CONSIDERANT que les membres du CCAS sont favorables à cette candidature.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur VILLETON-PACHOT Jean-Pierre est nommé membre au Conseil d'Administration du CCAS de Claix, représentant l'association Le Zeybu2Claix, association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, en remplacement de Madame RONIN Anne-Marie.

ARTICLE 2 : Cette nomination prend effet à compter du 3 juin 2026.

ARTICLE 3 : Les autres membres nommés restent inchangés à savoir :

Madame ANTOINE Marie-France (Club 2000/personnes âgées), Monsieur BILLON PIERRON Robert (UNRPA/personnes âgées), Madame GIROUD Jacqueline (UDAF/familles), Monsieur PERMINGEAT Jean-François (Association Sainte Agnès/personnes handicapées), Monsieur MARTIGNAGO Luc (participant à des actions en lien avec le développement social de la commune).

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfète de l'Isère.

Fait à Claix, le 4 juin 2026

Le Maire,
Christophe REVIL



Date d'affichage: 12/06/2026

Date de retrait: 12/08/2026